

duite si contraire à celle des premiers chrétiens, Bossuet avait opposé la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres. Il avait rappelé ces célèbres oracles qui prononcent en termes si formels que ni la religion, ni les persécutions les plus violentes ne peuvent et ne doivent jamais servir de motif ou de prétexte pour se soustraire aux puissances que Dieu a établies sur la terre. (1) »

L'esprit de sédition était si bien inhérent à la nature même de la réforme, que le protestant Grotius avait déclaré hautement, que : « partout où les disciples de Calvin sont devenus dominants, ils ont bouleversé les gouvernements. » « *L'esprit du calvinisme, ajoutait le savant Hollandais, est de tout remuer et de tout brouiller.* »

Entre les opinions démagogiques des écrivains réformés du XVI^e et du XVII^e siècle et celles qui ont été proclamées et mises en pratique par les hommes de 1793, il existe une relation tellement frappante qu'on ne saurait nier sans aveuglement que la *révolution égalitaire* se trouve tout entière en germe dans les écrits des calvinistes. Le prophète, le législateur par excellence de la Montagne n'était-il pas calviniste ? Or, entre les doctrines de Jurieu et celles de J. J. Rousseau, nous ne voyons aucune différence sensible. Deux siècles avant la *Déclaration des droits de l'homme*, Buchanan avait vanté le droit d'insurrection, et, dans son *Junius Brutus*, Hubert Languet avait posé les principaux fondements du code de la démagogie. Avant que Robespierre se fit l'apôtre de *l'irresponsabilité*, de *l'impeccabilité populaire*, de ce système atroce qui légitime tous les crimes de la multitude, en supprimant toute responsabilité morale, Jurieu n'avait-il pas écrit : que « *le peuple n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes ?* » C'est donc à bon droit que la révolution des niveleurs de 93, peut revendiquer la Réforme pour sa légitime aïeule.

(1) *Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. III, p. 181.

« Bossuet fait voir, par les témoignages unanimes de toute la tradition, que même dans le IV^e siècle, où l'église était la plus forte, loin de rien attenter contre la personne des princes, elle a persisté dans l'obéissance par maxime, par piété, par devoir, autant que dans les siècles où elle était le plus faible. » (Cardinal de Bausset, *Hist. de Bossuet*).